

Département du commerce, de l'industrie  
et du travail - Genève

Service cantonal de statistique

FECONDITE ET NATALITE A GENEVE : BREF APERCU

Note rédigée à l'intention des membres de la  
Commission d'experts chargée d'étudier la  
revision du système des allocations familiales  
dans le canton de Genève.

J.-E. Neury

Août 1969

## FECONDITE ET NATALITE A GENEVE :

### BREF APERCU

La faiblesse du niveau de la fécondité et, par voie de conséquence, de la natalité<sup>(1)</sup> n'est pas, à Genève, un fait nouveau.

Dans une publication du Bureau cantonal de statistique parue à la fin du siècle dernier, on pouvait lire : "A plusieurs reprises la presse genevoise a poussé des cris d'alarme sur la faiblesse de la natalité genevoise. Ces doléances sont justes : le canton de Genève n'est guère, sous ce rapport, supérieur à la France, dont la natalité est la plus faible d'Europe".<sup>(2)</sup>

Plus récemment, le professeur L. Hersch, dans une étude intitulée "Quo vadis Genova ?"<sup>(3)</sup>, montrait la faiblesse de la fécondité cantonale, en la comparant à celle d'autres cantons ou de divers pays et en dénonçait les inconvénients.

Depuis, la situation n'a guère évolué, mais ce fait n'attire actuellement que peu l'attention du public ou des autorités. On peut trouver au moins deux causes à cette attitude ; d'une part, à Genève, le nombre absolu des naissances s'est quelque peu élevé, par suite de modifications intervenues dans la structure par âge de la population, dues aux effets des migrations ; d'autre part, l'opinion publique est beaucoup plus sensibilisée, grâce à quantité d'articles, de livres et de conférences, par les problèmes que pose l'étonnant accroissement démographique des pays du tiers-monde.

Dans les lignes qui suivent, afin de situer, encore que bien imparfaitement, le niveau de la fécondité et de la natalité à Genève, par rapport à l'ensemble du pays, nous examinerons brièvement :

- l'évolution du taux brut de natalité, depuis 1900
- l'évolution du taux global de fécondité légitime, depuis 1899/1902
- l'évolution théorique qu'aurait suivie la population du canton depuis fin 1950, en admettant une hypothèse de migrations nulles. (groupe fermé)

\* \* \*

(1) Rappelons que le terme fécondité recouvre les phénomènes quantitatifs liés à la procréation des enfants au sein d'une population ; le terme natalité, plus général, se rapporte à la fréquence des naissances dans une population.

(2) Bureau cantonal de statistique : Mortalité et natalité à Genève; Genève, 1899

(3) L. Hersch : Quo vadis Genova ? ; Genève, 1941

## 1. Evolution du taux brut de natalité depuis 1900

En premier lieu, rappelons que par "taux brut de natalité", on entend le nombre de naissances vivantes enregistrées pendant une période d'observation (ici, une année) rapporté à la population moyenne de cette période ; sa valeur est donnée pour 1000 habitants. Cet indice ne donne qu'une mesure très médiocre de la fécondité puisque, calculé par rapport à l'ensemble de la population, il subit l'influence des poids plus ou moins importants de classes d'âges qui ne sont pas encore ou plus en mesure de procréer.

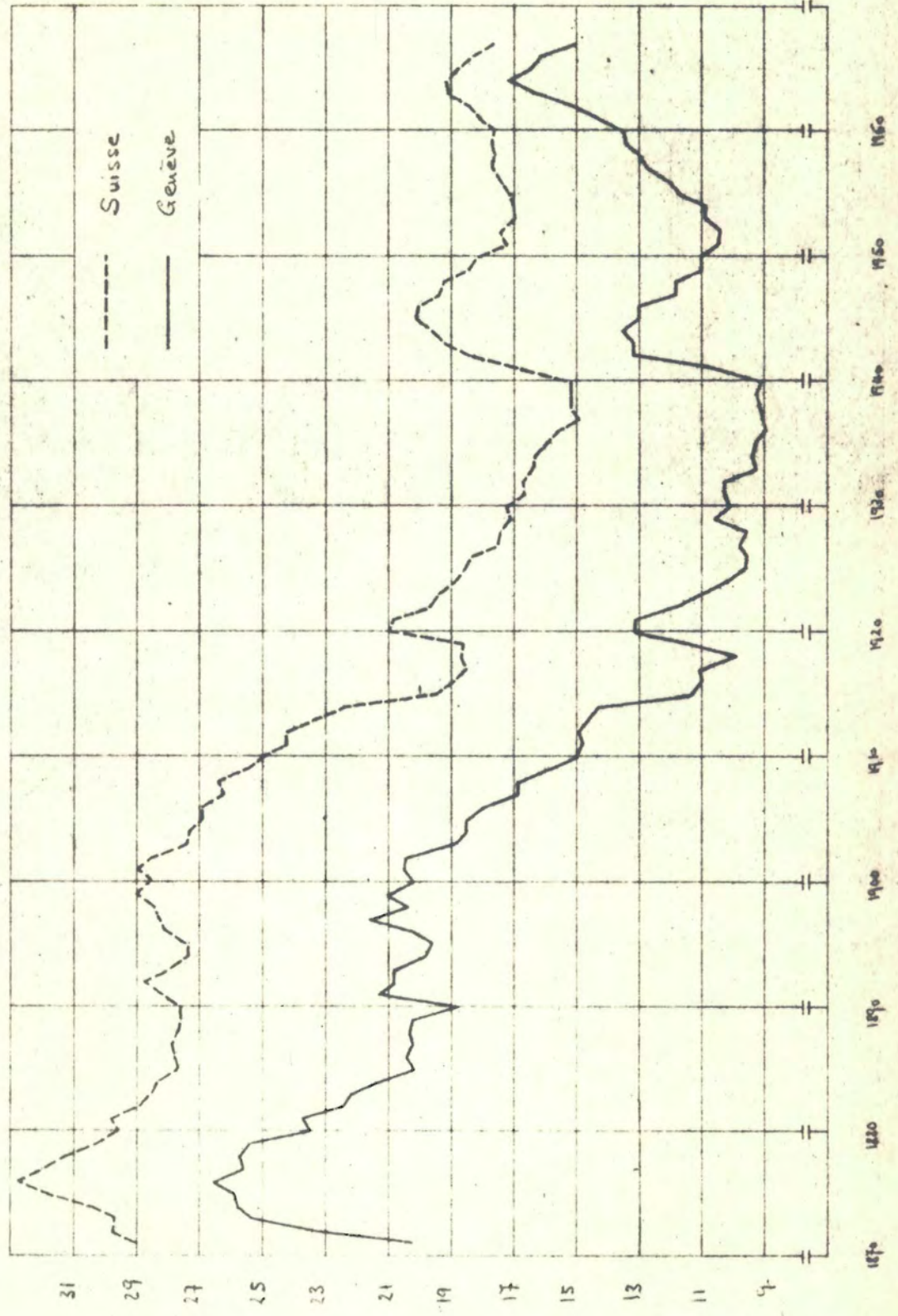
On trouvera, sur le graphique A, les profils d'évolution des taux bruts de natalité de la Confédération et du canton de Genève, depuis 1871. En s'attachant aux seuls mouvements enregistrés depuis le début du siècle, on peut faire les remarques suivantes:

D'une manière générale, les fluctuations des deux taux sont remarquablement semblables, le niveau du taux genevois étant constamment au-dessous du taux suisse, encore que l'écart soit, depuis quelques années, en diminution ; cette différence s'explique à la fois par une fécondité plus faible à Genève que dans l'ensemble du pays et par des structures par âges sensiblement différentes ; empressons-nous d'ajouter que ces différences de structures sont dues, pour une bonne part, aux niveaux inégaux de fécondité.

Du début du siècle jusqu'aux approches des années vingt, on a enregistré une baisse continue des taux, qui s'accélère durant la première guerre mondiale ; l'appel sous les drapeaux d'un nombre important de jeunes hommes, tant suisses qu'étrangers, des conditions économiques difficiles, des secours peu efficaces en raison des clauses d'indigence qui y étaient attachées suffisent à expliquer cette accélération. A partir de 1918 déjà dans le canton de Genève, de 1919 dans l'ensemble du pays, on observe, pendant peu de temps, un accroissement des taux ; ce mouvement est essentiellement la conséquence de la situation antérieure, les mariages et les naissances remis durant les années difficiles ayant lieu à ce moment-là. Après 1921, le mouvement de baisse se poursuit, aggravé par la crise économique des années trente et les mobilisations générales de septembre 1939 et mai 1940.

Evolution du taux brut de natalité, à Genève et en Suisse, depuis 1871

Naissances vivantes  
pour 1000 hab.



De 1941 à 1946, nouvelle augmentation, à vrai dire assez inattendue ; selon une publication du Bureau fédéral de statistique<sup>(1)</sup>, celle-ci "peut être attribuée pour un tiers à chacun des trois éléments suivants : compensation des pertes provoquées par la crise des années trente, fréquence extraordinairement élevée des mariages et régénération réelle." De plus il semble bien que l'introduction des allocations pour perte de salaire (aux salariés) ou de gain (aux indépendants) aient joué un rôle non négligeable. Ces remarques, faites pour l'ensemble de la Suisse, peuvent s'appliquer assez bien à l'évolution observée à Genève.

On enregistre ensuite un mouvement descendant jusque vers le milieu des années cinquante, époque où les taux se remettent à augmenter rapidement, particulièrement le taux genevois. Ce mouvement coïncide avec l'arrivée massive de population étrangère principalement formée de jeunes adultes dont la fécondité est un peu plus élevée que celle des nationaux.

Enfin, la baisse amorcée depuis 1965 reste pour l'instant difficile à expliquer.

## 2. Evolution du taux global de fécondité légitime depuis 1899/1902

En rapportant le nombre de naissances vivantes légitimes observées pendant une période de référence à l'effectif moyen des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, on obtient le taux global de fécondité légitime ; dans l'analyse de la fécondité, ce taux marque un progrès par rapport au taux brut de natalité, puisqu'il corrige en partie la natalité des biais due à la structure par âge de la population ; toutefois, il reste un indice de mesure assez grossier et une analyse précise du phénomène fécondité demande des instruments de mesure plus appropriés, spécialement dans les populations malthusiennes. Faute de mieux, nous l'avons utilisé ici pour essayer de mieux caractériser la fécondité cantonale dans le cadre national.

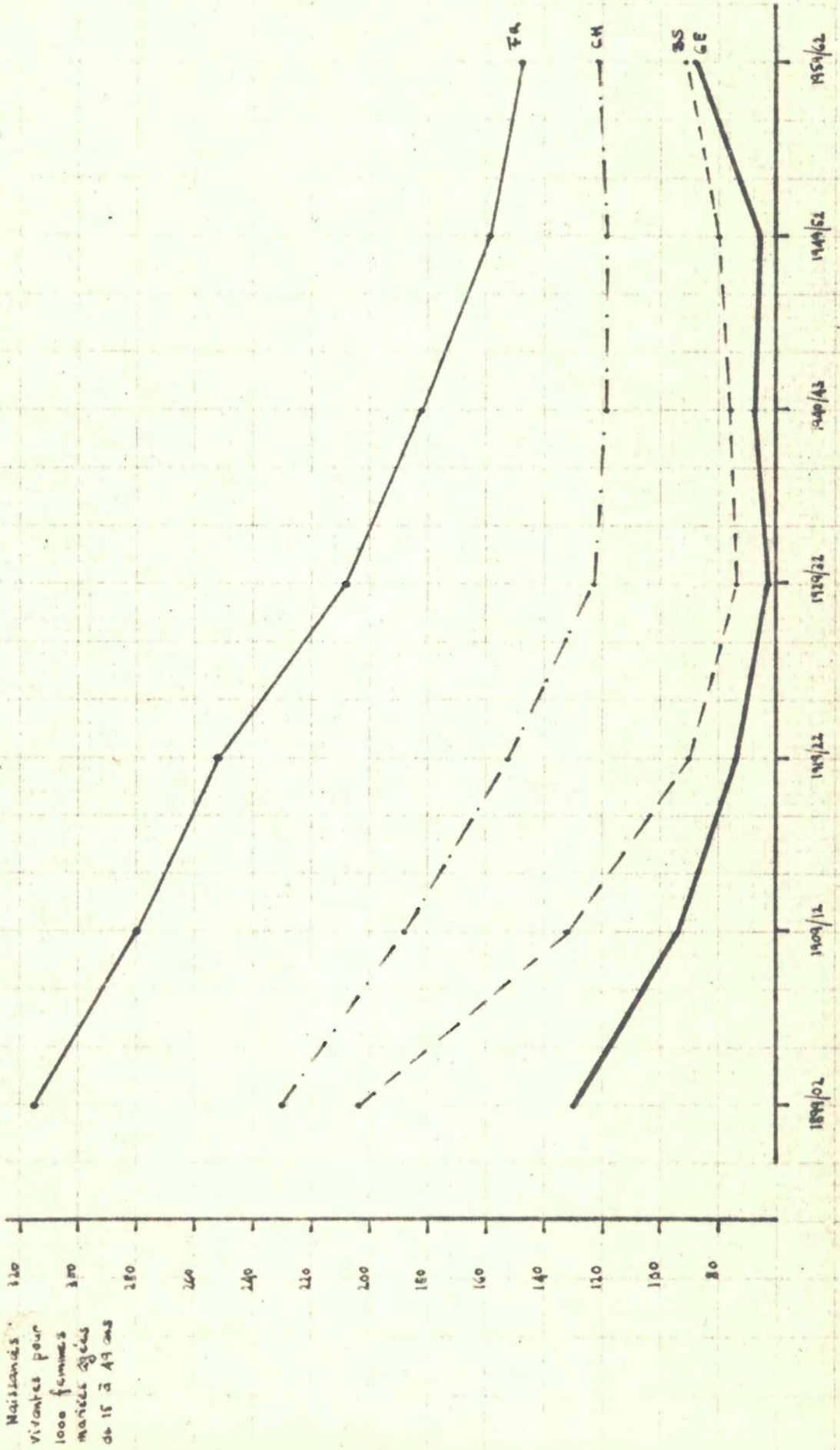
On trouvera au graphique B les tendances d'évolution, par période de 10 ans, des taux de Genève, Bâle-Ville, Fribourg et de la Suisse entière.

On retrouve, dans les grandes lignes, les mouvements déjà décelés par l'analyse des taux de natalité ; on remarquera qu'au début du siècle déjà, le niveau extraordinairement bas de la fécondité genevoise qui ne représentait alors que 41,6 % de celle du canton de Fribourg et 56,6 % de la moyenne suisse.

(1) B.F.S. : Le mouvement de la population en Suisse, 1945-48. Statistiques de la Suisse - 224e fascicule ; Berne 1951.

Graphique B

Evolution du taux global de fécondité légitime en Suisse et dans quelques cantons,  
de 1899/1902 à 1959/62



3. Evolution, en groupe fermé, de la population du canton de Genève observée à fin 1950

Dans un groupe humain quelconque, en l'absence de toute migration (groupe fermé), une forte fécondité en assure le renouvellement ; en revanche, avec une fécondité persistante de faible niveau, le groupe verra ses effectifs diminuer, parfois rapidement, le nombre de naissances n'arrivant pas à combler le déficit du aux décès.<sup>(1)</sup>

Afin de rendre plus perceptible la faiblesse de la fécondité du canton de Genève nous avons imaginé de retracer l'évolution théorique de la population résidente, de fin 1950 à fin 1965, en admettant une hypothèse de migrations nulles ; nous avons également admis les hypothèses complémentaires suivantes :

- pour la fécondité, durant ces 15 ans, le niveau reste stable ; cette hypothèse se justifie tout à fait lorsqu'on sait que les modifications dans l'intensité de la fécondité se font généralement sans à-coups abrupts, et que le léger accroissement observé au cours des dernières années est le résultat de la présence d'une nombreuse population étrangère ;
- pour la mortalité, nous avons tablé sur une légère baisse, ce qui suit la tendance générale actuelle, même en admettant le groupe fermé ; on admet donc, pour la période 1951-1960, un niveau égal à celui observé en 1948/53 ; pour les cinq années qui suivent, c'est le niveau observé en 1958/63 qui a été retenu.

Les résultats sont spectaculaires : du début de 1951 à fin 1965, la population passe de 203 188 à 193 677 personnes, soit une diminution supérieure à 10 000 individus en 15 ans ; rappelons que pour la même période, grâce au jeu et à l'influence des migrations, on avait enregistré un accroissement supérieur à 90 000 personnes.

---

(1) De plus, dans les deux cas, la structure par âge va subir des modifications importantes.

La modification de la structure par âge est également très importante ; la faible fécondité est responsable d'un vieillissement accentué, tant par le haut que par le bas de la pyramide, ainsi que les graphiques C et D et les chiffres ci-dessous permettent de le constater :

Age	Structure, en pour 1000, de la population résidente par âge, en 1950, 1955, 1960 et 1965 (groupe fermé)			
	<u>1950</u>	<u>1955</u>	<u>1960</u>	<u>1965</u>
0 - 14	156	166	157	148
15 - 64	727	704	699	686
65 ou plus	117	130	144	166

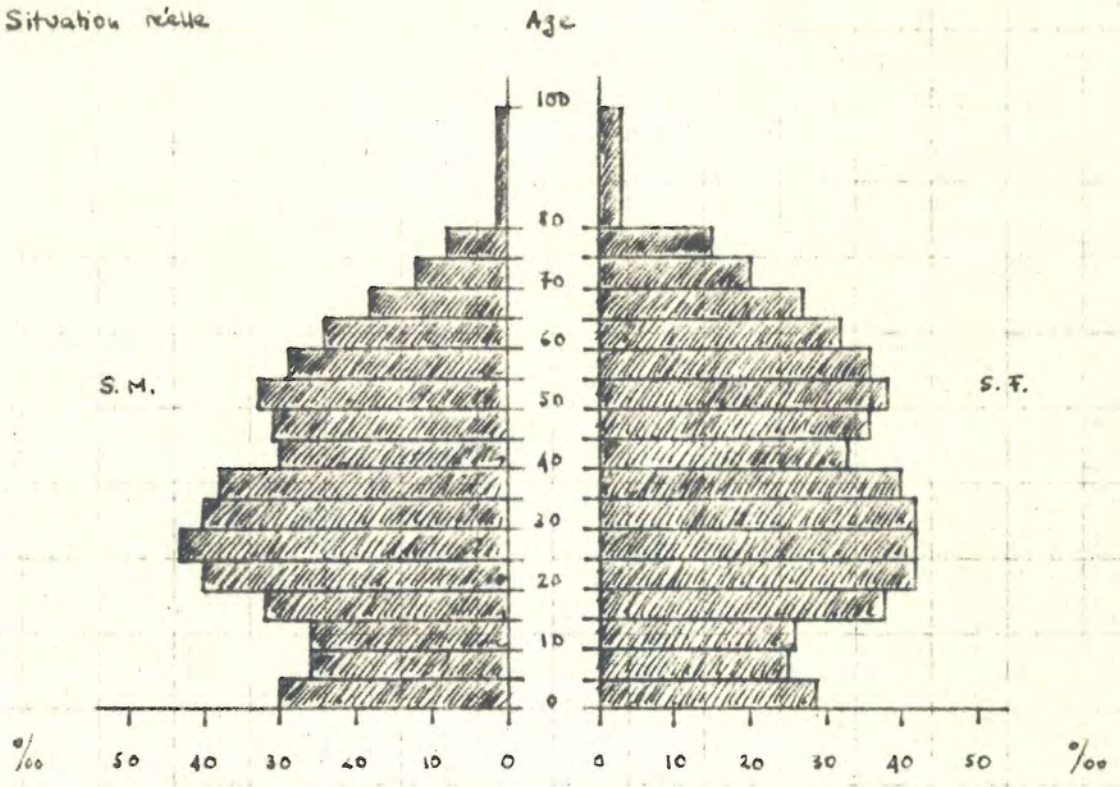
A l'examen de ces données, on comprend fort bien que l'aspect nataliste des allocations familiales ait pu ou puisse encore être envisagé par certains. Encore faudrait-il pouvoir déterminer des montants d'allocations suffisamment élevés pour que les effets désirés se fassent sentir.



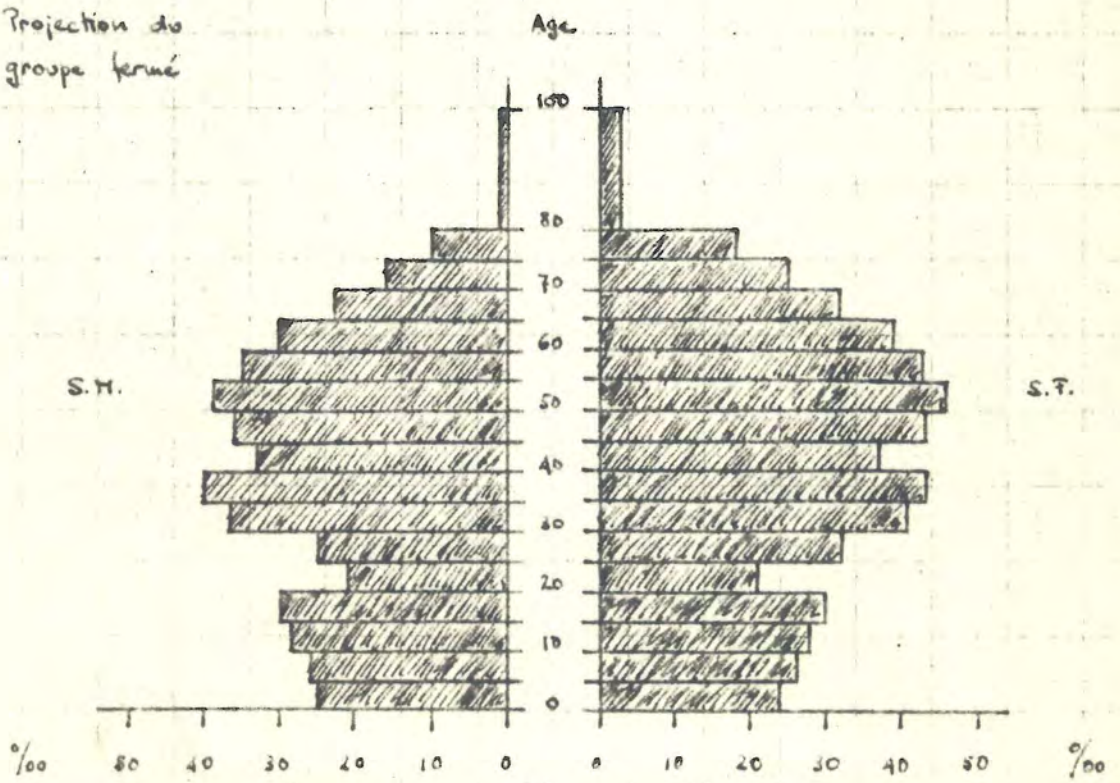
Population résidente selon le sexe et la classe d'âges

31. XII. 1960

A-1: Situation réelle



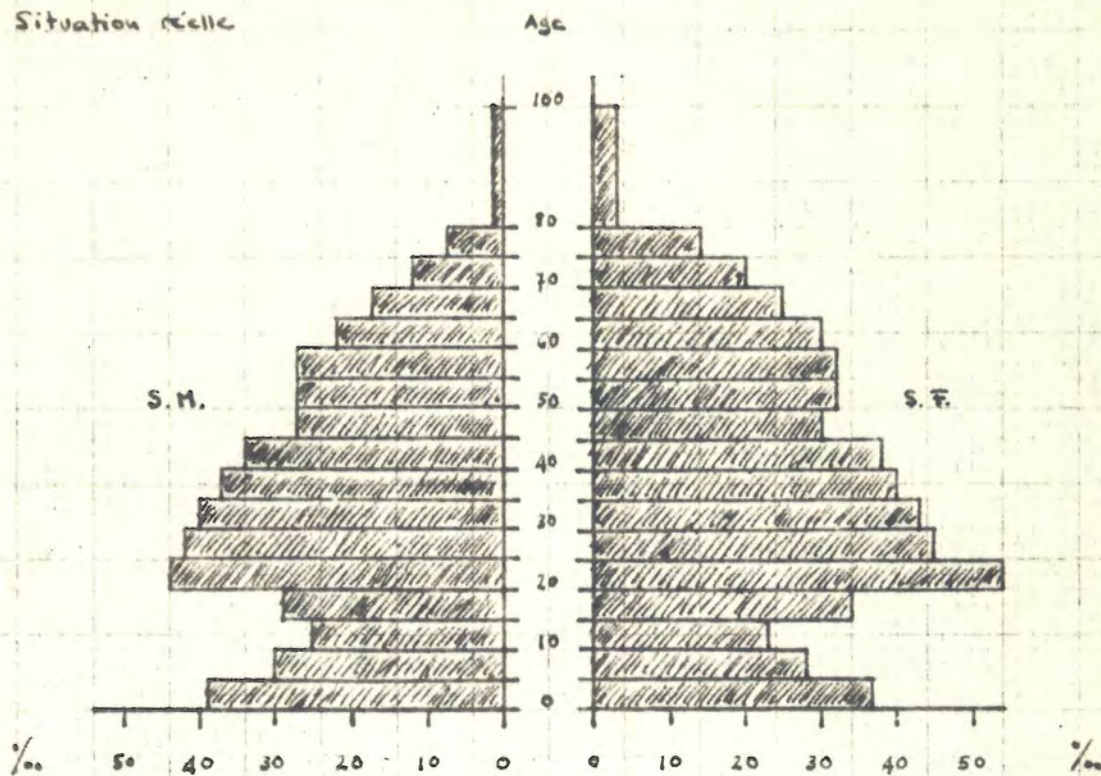
A-2: Projection du groupe fermé



Population résidente selon le sexe et la classe d'âges

31. XII. 1965

B-1: Situation réelle



B-2: Projection du groupe fermé

